



L'Entre-Guillemets

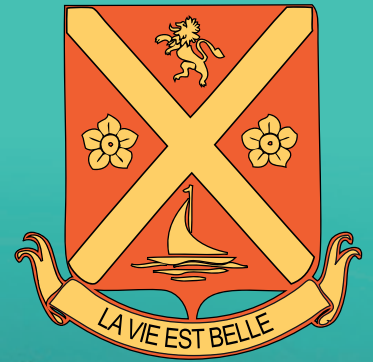
BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE
FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

JUILLET 2023 | VOLUME 35 | NUMÉRO 6

LA
CHAPELLE
DU LAC zone culturelle

PROGRAMMATION 2023

Détails p.22



8

NOUVELLES DISPOSITIONS
ENCADRANT LES QUAIS
ET LES OUVRAGES
DE STABILISATION RIVERAINE

10

CHRONIQUE HORTICOLE

15

CINÉMA EN PLEIN AIR

16-17

CALENDRIERS ESTIVAUX

20-21

SOIRÉE-BÉNÉFICE
EXPOSITION DES ARTISTES
ET VERNISSAGE
À LA CHAPELLE DU LAC

Fossambault
SUR-LE-LAC

fossambault-sur-le-lac.com

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



JACQUES POULIN

Maire de Fossambault-sur-le-Lac
maire@fossambault.com



ROXANE BOUTET

District #1
district1@fossambault.com



MANON HUARD

District #2
Mairesse suppléante 2023
district2@fossambault.com



MICHAEL TUPPERT

District #3
district3@fossambault.com



MYRIAM DEROY

District #4
district4@fossambault.com



EMMANUELLE ROY

District #5
district5@fossambault.com



MARCEL GAUMOND

District #6
district6@fossambault.com



L'Entre-Guillemets

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE
FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

JUILLET 2023 | VOLUME 35 | NUMÉRO 06

PROCHAINE PARUTION : 1^{er} août 2023

DATE DE TOMBÉE : 7 juillet 2023

CONCEPTION GRAPHIQUE, MONTAGE ET IMPRESSION :

Larivière aux pommes design

DÉPÔT LÉGAL : Bibliothèque nationale du Québec

TIRAGE : 200 copies

COMITÉ DE TRAVAIL

Stéphanie Langlois :

directrice générale adjointe et directrice du Service
des loisirs, culture et vie communautaire

Jacinthe Bergeron :

secrétaire-réceptionniste

Jacques Arsenault :

directeur général, trésorier et greffier

Manon Huard :

conseillère municipale

À noter que le genre masculin est utilisé dans ce
document dans le but d'alléger le texte.



PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

11 JUILLET 2023 : 19 H

8 AOÛT 2023 : 19 H

*Les séances sont diffusées en direct en visioconférence
via le site Internet de la Ville.*

*Il est également possible d'assister aux
séances dans le respect des mesures
de la Santé publique en vigueur.*

HORAIRE ESTIVAL DE L'HÔTEL DE VILLE JUSQU'AU 14 JUILLET 2023 INCLUSIVEMENT

Lundi, mardi, jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Mercredi : 8 h 30 à 11 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

LE MOT DU MAIRE



C'est enfin l'été et l'occasion d'une chronique un peu plus légère. Lors des dernières semaines, plusieurs activités nous ont tenus fort occupés. La Journée de l'arbre fut encore une fois un grand succès. Avec la complicité de tous les élus, le soutien de nos employés et la présence de nos collaborateurs de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) et de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Joseph (APPELSJ) qui étaient présents, ce fut l'occasion non seulement de distribuer plus de 1 000 arbres, mais aussi d'informer les citoyens sur les bonnes pratiques autant à propos de l'aménagement de nos espaces de vie que du recyclage et du compostage.

Nous avons également eu l'occasion d'assister au Gala des Étoiles de la MRC de La Jacques-Cartier

pour lequel la Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac était en nomination pour le dynamisme de sa programmation et son rayonnement culturel. Bien qu'elle n'ait pas obtenu le grand prix cette année, sa reconnaissance comme porte-étendard régional est acquise. J'en profite donc pour vous inviter à assister à l'un des nombreux spectacles présentés cet été sur ce site exceptionnel, à admirer son exposition d'œuvres d'art et à profiter d'une visite guidée de la Chapelle. Au fil des années, de nombreux investissements furent nécessaires pour maintenir ce joyau et soyez assurés que nous poursuivrons ces efforts initiés par les visionnaires de ce projet, afin de maintenir la vocation et l'intégrité patrimoniale du lieu.

Une autre grande réussite pour les organisateurs de la 10^e édition du rendez-vous de la Grande journée des petits entrepreneurs. Plus de soixante jeunes de notre milieu ont rivalisé d'ingéniosité autant dans la conception, la réalisation que pour la vente de leur production auprès d'une foule enthousiaste de clients. Ces jeunes ont produit biscuits, tartelettes, plants, cabanes d'oiseaux, colliers, bracelets, pour ne nommer que ceux-ci! Ces petits entrepreneurs développent non seulement leur talent, mais l'art de communiquer et leur potentiel entrepreneurial, un actif à tous les niveaux de la société.

La Fête des voisins sera également l'occasion de débiter la saison estivale autour d'un copieux petit déjeuner et qui, cette année, servira également à fêter l'aboutissement de la démarche de planification stratégique. Les principales actions proposées par les différents comités d'actions

ciblées ont été identifiées et partagées avec l'ensemble des personnes présentes. Il nous reste quelques étapes avant l'adoption du plan final qui devrait être complété dans les prochains mois.

En juin dernier, j'ai également eu l'occasion d'assister au Rendez-vous des Collectivités viables à Montréal où j'ai pu constater que le travail issu de l'implication de nos citoyens dans notre démarche de planification est en phase avec les grandes tendances autant de grands centres que de tous petits milieux. J'en ai profité pour rejoindre un groupe de maires signataires d'un appel à l'action afin d'assumer le leadership requis pour faire de nos municipalités des milieux de vie durable.

Pour terminer, je voudrais remercier toutes les personnes qui se sont impliquées de près ou de loin dans les différentes activités mentionnées précédemment et les autres qui ne sont pas expressément mentionnées, pour le dévouement et l'engagement que nécessite votre implication. Un merci spécial à celles et ceux qui sont déjà à pied d'œuvre depuis des mois au sein de nos corporations nautiques afin d'offrir à nos jeunes, et moins jeunes, un été mémorable. Je vous invite à les encourager de toutes les façons et leur souhaite bon succès pour cette autre saison. C'est grâce à vous si La vie est belle ici!

Le maire,

Jacques Poulin



Gala des Étoiles de la MRC de La Jacques-Cartier

M. André tousignant, administrateur de la Corporation de Chapelle Saint-Joseph-du-Lac, Mme Stéphanie Langlois, directrice des loisirs,

M. Martin Rochette, président de la Corporation de la Chapelle saint-Joseph-du-Lac,

Mme Sylvie Pagé, administratrice de la Corporation de la Chapelle saint-Joseph-du-Lac et M. Jacques Poulin, maire

LA GRANDE JOURNÉE DES PETITS ENTREPRENEURS

CE FUT UN GRAND UN SUCCÈS !

Plus de 60 petits entrepreneurs étaient au rendez-vous pour offrir leurs produits le 3 juin dernier, dans le cadre de la Grande journée des petits entrepreneurs tenue à l'extérieur au Centre communautaire Desjardins. Une belle réussite pour les jeunes et pour les organisatrices de l'événement! La Ville de Fossambault-sur-le-Lac est heureuse d'avoir soutenu l'organisation pour la réalisation de cet événement.



Les deux organisatrices de l'événement Mme Marie-Noëlle Rainville et Mme Caroline Bélanger.

LE MOT DU CONSEIL MUNICIPAL



La ville de Fossambault-sur-le-Lac a perdu un gros morceau en mai. Monsieur Gabriel Kirouac, le doyen de notre merveilleuse communauté, nous a quitté pour un monde meilleur. Monsieur Kirouac, résidait en bas de la rue du Quai où il était connu par plusieurs personnes. Il sera grandement manqué.

Monsieur Kirouac était âgé de 98 ans et 6 mois ! Âge plus que vénérable. Demeurant devant la plage depuis 1985, il était comme un emblème pour les citoyens qui empruntaient la rue du Quai pour se rendre au lac. Monsieur Kirouac était très souvent assis sous le porche pour saluer « son monde ». Malgré ses 98 ans, il était toujours très alerte et lui parler dépassait souvent le « bonjour, comment allez-vous ».

Je profite donc de l'édition de ce journal pour souhaiter, en mon nom et du celui du conseil, nos plus sincères condoléances à ses six enfants ainsi que leur famille. Je tiens à souligner la vie exceptionnelle de cet homme, descendant du chevalier François Kirouac et petit-cousin du frère Marie-Victorin (né Conrad Kirouac), Monsieur Kirouac avait toute une histoire autour de son arbre généalogique!

J'ai eu la chance de rencontrer sa fille Julie à la suite du départ de son père et elle a accepté de nous offrir un hommage au nom de sa famille :

« Monsieur Gabriel Kirouac résidant au 1, rue du Quai à Fossambault-sur-le-Lac est décédé à l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (IUCPQ), le 5 mai 2023 à 14 h à l'âge de 98 ans et 6 mois.

Pour ses derniers moments, il a regardé un montage vidéo du lever et du coucher de soleil, de la plage, des montagnes et du lac Saint-Joseph qu'il aimait tant, entouré de ses six enfants et de sa très bonne amie Madeleine.

Après une belle carrière comme actionnaire et PDG chez FX Drolet Inc., la maison à Fossambault-sur-le-Lac était pour lui son habitat principal depuis sa retraite avec sa douce moitié Jeannine. Celle-ci se faisait un plaisir de décorer avec fierté la maison pour toutes les occasions possibles, au plus grand plaisir des voisins.

Amoureux de la nature, il y avait trouvé un compromis entre sa résidence principale de Beauport (Petit-village), sa maison à la montagne du Mont-Laura à Saint-Raymond et son camp de pêche au lac La Salle à Portneuf.

Dans cette nouvelle résidence construite en 1985, il avait installé ses essentiels : des poêles à bois, un foyer, des chaises longues et tout le nécessaire pour les rassemblements familiaux. De plus, il s'y trouvait en milieu connu puisque les oncles et cousins du côté de notre mère Jeannine Simard résidaient depuis longtemps sur cette plage.

Ayant toute sa conscience et en pleine sérénité, après avoir passé un hiver en solitaire dans sa maison, selon sa volonté jusqu'au dernier moment, il aurait voulu pour une autre saison s'asseoir sur ses galeries et vous saluer au passage et dire un au revoir à ses chaleureux voisins, amis, connaissances et gens de la place.

Lorsque vous passerez vis-à-vis du 1, rue du Quai, regardez cette galerie, il rêvait d'y être à nouveau. Voici son souhait d'au revoir pour ses enfants : « Aimez-vous les uns les autres », une phrase qui démontre toute la bienveillance de ce grand homme qu'était notre père.»

La famille Kirouac

Manon Huard, conseillère
District # 2





LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SERA DE RETOUR DANS LA PROCHAINE ÉDITION DU JOURNAL.

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL Linda Déchène, secrétaire de direction

SÉANCE ORDINAIRE 13 JUIN 2023

Résolution 92-06-2023

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023

Résolution 93-06-2023

Adoption des comptes à payer au 31 mai 2023

Résolution 94-06-2023

Autorisation de paiement / Retenue pour la remise en état de la plage / Réfection des rues Germain et de la Lande / Pax Excavation inc.

Résolution 95-06-2023

Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 3 / Réfection de la toiture, du clocher de l'abside et divers / Chapelle Saint-Joseph-du-Lac / Construction Côté et Fils inc.

Résolution 96-06-2023

Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

Résolution 97-06-2023

Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 470, rue de Kilkenny et désigné sous le numéro de lot 6 256 010

Résolution 98-06-2023

Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 25, rue des Voiliers et désigné sous le numéro de lot 4 743 588

Avis de motion / Règlement numéro

12410-2023, modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021 dans le but de modifier les conditions d'émission des permis de construction et des certificats d'autorisation en bordure de la rue Laliberté

Résolution 99-06-2023

Adoption du premier projet de Règlement numéro 12410-2023, modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021 dans le but de modifier les conditions d'émission des permis de construction et des certificats d'autorisation en bordure de la rue Laliberté

Résolution 100-06-2023

Octroi de contrat / Traitement de surface simple sur une partie du chemin du Sommet / Entreprises Bourget inc.

Résolution 101-06-2023

Octroi de contrat / Lignage des rues et stationnements 2023 / Entreprises Gonet B.G. inc.

Résolution 102-06-2023

Acceptation définitive / Réfection de la rue des Bruants / Gestion immobilière Allard inc.

Résolution 103-06-2023

Acquisition de la rue des Bruants / Lots 6 477 630 et 6 517 151 / Gestion immobilière Allard inc.

Résolution 104-06-2023

Rémunération du personnel électoral (référendum)

Résolution 105-06-2023

Dénomination d'une nouvelle rue à Fossambault-sur-le-Lac / Rue des Matelots

Résolution 106-06-2023

Autorisation de signature / Protocole d'entente / Utilisation du Centre communautaire Desjardins / Corporation nautique de Fossambault (CNF)

Résolution 107-06-2023

Autorisation de signature / Contrat relatif à l'installation d'un camion-restaurant (Food truck) au 141, rue Gingras, pour la période estivale 2023

Résolution 108-06-2023

Embauche d'un journalier-opérateur saisonnier permanent / Service des travaux publics

Résolution 109-06-2023

Embauche d'un journalier saisonnier permanent / Service des travaux publics

Résolution 110-06-2023

Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 4 / Réfection de l'infrastructure des conduites d'égout domestique, d'aqueduc et de pluvial d'une partie de la rue Gingras, ainsi qu'une section de la piste multifonctionnelle / Excavation Jos Pelletier (2007) inc.

Résolution 111-06-2023

Mandat d'honoraires professionnels / Réfection complète de la rue Boilard / GBI Experts-conseils





Fossambault
SUR-LE-LAC

FOSSAMBAULT 2050

www.fossambault-sur-le-lac.com



TECHNO ROUTE

INFORM@TIQUE

Réseau
Mise à jour
Consultation



Service à domicile sur tous systèmes informatiques
résidentiel et commercial

Marco Landry
78, rue des Dériveurs
Fossambault-sur-le-Lac
G3N 2A8

Tél.: (418) 875-0205
technoroute@webnet.qc.ca



NOUS ON VEND!

ÉQUIPE MASSON



FrederickMasson.com

418 875-5551      418 948-1000



CONFIEZ L'ENTRETIEN DE VOTRE TERRAIN À UN PRO!

Gamme complète de services dont la taille de haie et la tonte de pelouse. Appelez dès maintenant.

Fort de 15 ans d'expérience, Jean Fait Tout est recommandé par de nombreux résidents des environs de Lac-Saint-Joseph et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.



jeanfaittout.ca / 

418 998-8993

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Jean-Sébastien Joly, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Claudiel Keuneng, inspecteur en bâtiment et environnement

LES PISCINES ET LES NORMES DE SÉCURITÉ

« Cet été, je sécurise ma piscine » - Piscines hors terre ou creusées, dans les deux cas, ces installations sont encadrées par des normes d'implantation, mais également par des normes de sécurité. Les municipalités étant responsables de l'application du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, c'est à ce titre que le Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac profite de sa tribune mensuelle pour rappeler aux citoyennes et aux citoyens les principales normes encadrant les piscines.

- L'aménagement d'une piscine doit faire l'objet d'un certificat d'autorisation émis préalablement à son installation;
- Une piscine doit être à au moins 1,5 mètre (~ 5') des limites de terrains, de tout bâtiment ou structure y donnant accès;
- Une piscine ne doit pas être située sous une ligne ou un fil électrique;
- La localisation d'une piscine doit être conforme aux normes sur les rives, les plaines inondables, les milieux humides et les milieux sensibles;
- Le système de filtration d'une piscine hors terre doit être situé à au moins

1 mètre (~ 3' 3") de la piscine, à moins qu'il ne soit situé sous une promenade (galerie) adjacente à la piscine;

- Une piscine ayant une profondeur supérieure à 50 centimètres (~ 20") doit être ceinturée d'un mur ou d'une clôture d'au moins 1,2 mètre (~ 3' 4"). Les parties ajourées du mur ou de la clôture ne doivent pas permettre le passage d'un objet sphérique dont le diamètre est supérieur à 10 centimètres (~ 4") et doivent être d'une conception empêchant l'escalade. Donc, la partie du mur qui sert d'enceinte ne doit pas avoir de porte permettant d'accéder directement à la piscine, ni de fenêtres situées à moins de 3 mètres du sol, sauf si leur ouverture est limitée de manière à ne pas laisser passer une balle de plus de 10 centimètres;
- La porte d'une enceinte menant à la piscine doit être munie d'un dispositif en assurant la fermeture et le verrou automatiquement;
- L'accès à la piscine doit être empêché lorsqu'elle n'est pas sous surveillance.

Pour toute information en regard des règlements d'urbanisme, n'hésitez pas à communiquer avec nous au **418 875-3133 poste 233**.

ATTENTION AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

DE NOUVELLES DISPOSITIONS ENCADRANT LES QAIS ET LES OUVRAGES DE STABILISATION RIVERAINE

Depuis quelques mois déjà, le gouvernement provincial a fixé de nouvelles dispositions encadrant notamment l'aménagement des quais et les ouvrages de stabilisation riveraine. Ces nouvelles dispositions auront une incidence certaine sur les propriétaires riverains. En voici les principales lignes.

Les quais

Jusqu'à tout récemment, les personnes désireuses d'installer un quai sur leur terrain n'avaient qu'à obtenir un certificat d'autorisation émis par la Ville. Or, les choses ont changé pour l'aménagement d'un nouveau quai de plus de 20 m² de superficie et pour la modification de la configuration ou de l'implantation d'un quai de plus de 20 m². En effet, toute intervention allant dans ce sens doit désormais obtenir au préalable un certificat d'autorisation émis par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs en plus d'un bail d'occupation du domaine hydrique de l'État.

Les ouvrages de stabilisation riveraine

Les ouvrages de stabilisation riveraine peuvent être déclinés en trois grandes catégories : les phytotechnologies (utilisation de plantes vivantes), l'enrochement et les murs de soutènement. Chacun de ces types d'ouvrage est encadré par de nouvelles dispositions.

Les ouvrages de stabilisation utilisant une phytotechnologie sont autorisés sans certificat d'autorisation émis par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, conditionnellement à ce que l'ouvrage ait une longueur inférieure à 50 mètres.

Un enrochement aménagé en bande riveraine comme ouvrage de stabilisation est autorisé sans certificat d'autorisation émis par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, conditionnellement à ce que l'ouvrage ait une longueur inférieure à 30 mètres.

Il est à noter que pour les phytotechnologies et pour l'enrochement, si les travaux prolongent ou rejoignent un ouvrage de stabilisation existant et que la nouvelle longueur de l'ouvrage dépasse la longueur maximale de 30 ou 50 mètres, l'ouvrage de stabilisation est assujéti à une autorisation ministérielle.

En ce qui a trait au troisième et dernier type d'ouvrage de stabilisation riveraine, soit le mur de soutènement, celui-ci est assujéti à une autorisation ministérielle, peu importe sa longueur.

Par ailleurs, le démantèlement d'un ouvrage de stabilisation d'une longueur inférieure à 100 mètres doit faire l'objet d'une déclaration de conformité au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Dans le cas où l'ouvrage à démanteler fait plus de 100 mètres de longueur, l'obtention du certificat d'autorisation émis par le Ministère est obligatoire.

En terminant, l'obtention d'une autorisation à installer ou à modifier un quai d'une superficie de plus de 20 m² ou à réaliser des ouvrages de stabilisation précédemment décrits sont, dans bien des cas, tributaires d'une décision du gouvernement provincial. Des délais sont donc à prévoir. Il importe également de souligner que l'obtention d'un certificat d'autorisation émis par le Ministère ne soustrait en rien le propriétaire d'obtenir son autorisation auprès de la Ville.

LA MISSION DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

La mission du service est d'assurer l'entretien quotidien et préventif des infrastructures et équipements municipaux afin de favoriser la qualité de vie de l'ensemble de la population. Le service regroupe les quatre principaux champs de responsabilités suivants :

- L'hygiène du milieu;
- Les infrastructures et équipements municipaux;
- Les parcs et espaces verts;
- L'entretien des bâtiments municipaux.

Pour maintenir le niveau de qualité des services, peu importe l'heure et la saison, ces multiples tâches contribuent au bien-être de la population et exigent une organisation minutieuse ainsi qu'une grande polyvalence, car il faut quotidiennement résoudre des difficultés imprévues et des problèmes spécifiques.

Le Service des travaux publics doit maintenir un service de qualité. Quelles que soient l'heure et la saison, la plus grande richesse est la fierté des employé(e)s qui forment une équipe professionnelle et dévouée.

VOIES CYCLOPÉDESTRES – PISTE MULTIFONCTIONNELLE

Nous vous rappelons qu'il est interdit en tout temps de circuler sur la piste multifonctionnelle (cyclable) soit en véhicule tout terrain (4 roues) ou en scooter (mobylette, cyclomoteur) incluant les voiturettes de golf selon le Règlement 10560-2012 art.10 annexe D voies cyclopédestres.

Il est aussi strictement interdit en tout temps de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur la piste multifonctionnelle sauf pour les véhicules autorisés de la municipalité.

Le Service des travaux publics tient à sensibiliser les citoyens que la piste multifonctionnelle est aménagée de façon sécuritaire et vise à donner aux cyclistes et aux piétons un espace délimité pour circuler en toute quiétude.

FUITE D'EAU

Si vous entendez un sifflement tel un robinet ouvert, il est probable que votre conduite d'eau ou celle de la Ville fuit. De plus, si vous observez une fuite d'eau importante dans la rue ou sur votre propriété, téléphonez rapidement au Service des travaux publics au 418 875-3133 poste 236.

Le propriétaire est responsable de l'entretien et de la réparation de la tuyauterie d'aqueduc à partir de l'intérieur de sa propriété jusqu'à la valve de fermeture d'eau, cette dernière est située entre l'immeuble et la conduite d'eau principale de la Ville, à l'intérieur d'une boîte de service. Le propriétaire est également responsable de la conduite d'égout sanitaire et de l'égout pluvial à partir de l'intérieur de l'immeuble jusqu'à la conduite principale située sous la rue.

L'EAU, UNE RESSOURCE À PROTÉGER

La gestion de l'eau dans une ville est complexe. Tous les procédés pour rendre l'eau potable et ensuite traiter les eaux usées demandent beaucoup d'efforts et coûtent cher. Il faut donc utiliser l'eau judicieusement. Il est inutile d'utiliser cette ressource pour des tâches extérieures comme pour nettoyer son aire de stationnement ou l'extérieur de la maison; on peut très bien nettoyer avec un balai. On peut diminuer notre consommation d'eau dans la salle de bain en réparant les robinets, les toilettes qui fuient, et en utilisant des appareils à faible débit comme une pomme de douche et une toilette.

Il est préférable d'arroser nos plantes et notre jardin tôt le matin ou en soirée. Nous comptons sur votre collaboration pour faire votre part afin de réduire vos habitudes de consommation d'eau potable ainsi que le gaspillage.

DOS D'ÂNE

Comme par les années passées, des dos d'âne seront installés sur le territoire de la ville pour la sécurité de tous afin d'obliger les automobilistes à réduire leur vitesse.

Nous vous demandons d'être très vigilants et de respecter la signalisation !

CALENDRIER DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

DATE DE TOMBÉE	RÉUNION DU CCU (jeudi)	RÉUNION DU CONSEIL (mardi)
18 juillet	27 juillet	8 août
22 août	31 août	12 septembre
19 septembre	28 septembre	10 octobre
24 octobre	2 novembre	14 novembre
21 novembre	30 novembre	12 décembre

Nous vous invitons à consulter le Règlement sur le fonctionnement du CCU sous l'onglet « Règlements municipaux/Règlement d'urbanisme » pour en connaître davantage.

SÉCURITÉ MUNICIPALE • SAISON ESTVALE



C'est la compagnie **McKinnon**
qui assurera la sécurité municipale pour la saison.

HORAIRE DE SERVICE* :

Dimanche au mercredi : 10 h à 21 h
Jeudi : 10 h à 23 h
Vendredi et samedi : 10 h à 24 h

* L'horaire est sujet à changements sans préavis. Pour toutes urgences, veuillez contacter le 9-1-1

**Pour joindre directement le
patrouilleur en service, composez le 581 996-4854.**



« CHRONIQUE HORTICOLE »

Laurence Villardier-Lejeune,
Horticultrice de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac

LE POTAGER

Un minimum de 6 h d'ensoleillement est requis pour la majorité des légumes et à l'abri des vents dominants. L'arrosage s'effectue le matin avant 10 h ou en soirée. Essayer de ne pas arroser le feuillage pour diminuer les risques de pourritures. Le mycorhize est un champignon qui aide à la ramification des racines pour un meilleur apport en eau et en nutriments. Lors de la plantation, appliquer sur les racines latérales.

Pour les potagers en pleine terre, utiliser une bonne terre noire ou de jardin enrichie de compost. Pour un potager en pot ou en bac, cette culture présente 3 contraintes qu'on ne doit surtout pas prendre à la légère, soit : la compaction plus rapide du sol, la disponibilité des nutriments et le maintien d'un bon niveau d'humidité.

L'utilisation d'engrais à la municipalité fait l'objet d'une réglementation afin de protéger la santé du lac St-Joseph. L'engrais appliqué et autorisé doit être 100 % naturel (organique ou biologique) avec une teneur en phosphore de moins de 2 %. Renseignez-vous dans un centre jardin, ces conseillers sauront vous guider pour le meilleur produit selon les restrictions. Par contre, aucun engrais n'est accepté à moins de 20 mètres du lac Saint-Joseph.

Le tableau ci-dessous vous propose quelques exemples de compagnonnage pour tirer profit des interactions entre les plantes et les insectes.

Légumes	Bons compagnons	Mauvais compagnons
Haricot	Chou, Carotte, Concombre, Persil, Pomme de terre	Ail, Oignon, Ciboulette
Carotte	Laitue, Concombre, Haricot Oignon, Radis, Tomate	Persil
Ciboulette	Asperge, Carotte, Fraise, Tomate	Haricot et Pois
Concombre	Basilic, Chou, Carotte, Haricot, Laitue, Radis	Pomme de terre
Ail	Chou, Tomate	Haricot, Pois
Laitue	Betterave, Chou, Carotte, Concombre, Fraise, Oignon, Radis	
Oignon	Betterave, Carotte, Chou, Épinards, Fraise, Laitue, Persil	Haricot, Pois
Tomate	Basilic, Carotte, Ciboulette, Oignon, Persil, Piment	Betterave, Pomme de terre
Piment	Basilic, Coriandre, oignon, persil, Tomate	
Pomme de terre	Basilic, Chou, Chou-Fleur, Haricot	Céleri, Concombre, Tomate
Radis	Carotte, Concombre, Laitue	
Persil	Asperge, Ciboulette, Oignon, Tomate	Laitue
Brocoli	Carotte, Concombre, Haricot, Pomme de Terre	Fraise, Piment, Tomate

ENTRETIENS ALLARD DU LAC



AMÉNAGEMENT :
-Créations / Mises à jour

VITRES :
-Intérieures/Extérieures



ENTRETIENS :
-Tontes -Plates-bandes -Plages
-Ouvertures / Fermetures

GRANDES SURFACES :
-Revêtements/Pavés/Etc.



ENTRETIENS ALLARD DU LAC

Contactez nous!

entretiensallard.com
entretiensallard@gmail.com



DÉNEIGEMENT :
-Entrées/Perrons/Terrasses



418-655-2381

Cabano Marine
Blyacht.com

NOUVEAU À QUÉBEC!

**VISITEZ-NOUS AU 1125 BOULEVARD
CHAMPLAIN, QC.**

**DE TOUT POUR
VOTRE BATEAU À
PRIX ENTREPÔT!**

Plus de 5000 produits
en inventaire

1 800-463-4571
www.blyacht.com



**TRANSPORT
GRATUIT***
*Sous certaines conditions





LE SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROGRAMME AUTO-INSPECTION

Chaque année, durant la période estivale, le Service de protection contre les incendies de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a le mandat de faire des inspections résidentielles sur son territoire. C'est pourquoi si votre quartier est concerné, ne soyez pas surpris si un pompier cogne à votre porte afin d'inspecter votre résidence.

Les pompiers s'assureront de la fonctionnalité et de la présence de vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone. Également, ils vous conseilleront afin de prévenir les incendies et éviter les pertes de vies et matérielles.

Si jamais vous êtes absents lors de notre passage, un programme d'auto-inspection vous sera fourni pour inspecter vous-mêmes votre résidence afin qu'elle réponde à notre règlement sur la prévention des incendies et afin que votre demeure soit sécuritaire. De plus, le document à compléter se retrouvera également sur le site internet officiel de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Voici comment s'y rendre : ACCUEIL > CITOYENS > SERVICES MUNICIPAUX > SÉCURITÉ > SÉCURITÉ INCENDIE > PRÉVENTION > AUTO-INSPECTION.

STE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER
INCENDIE

SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Nous sommes passés dans le cadre des visites préventives et vous étiez absents.

PROGRAMME D'AUTO-INSPECTION

À compléter pour votre sécurité!

NOM : _____

ADRESSE : _____

TÉL. URGENCE : _____

CELLULAIRE : _____

Retournez l'accroche-porte à la caserne, dans la boîte aux lettres OU compléter le formulaire d'auto-inspection avec ce code QR.

Abonnez-vous
C'est gratuit

ECHO

Type d'habitation :
Maison Garage détaché
Condo/Appartement Garage attaché

Nombre d'étages : _____

Possédez-vous des avertisseurs de fumée, à chaque étage, y compris au sous-sol? → OUI NON

Sont-ils fonctionnels? → OUI NON

Ont-ils plus de 10 ans? → OUI NON

Sont-ils reliés à une centrale d'alarme? → OUI NON

Possédez-vous des avertisseurs de monoxyde de carbone? → OUI NON

Est-ce que votre panneau électrique est dégagé de tout objet, dans un rayon d'un mètre? → OUI NON

Possédez-vous un extincteur portatif dans votre résidence? → OUI NON

Est-ce qu'il y a un réservoir près de la résidence (ex. : propane)? → OUI NON

Si oui, quantité et endroit : _____

Vos sorties sont-elles bien dégagées? → OUI NON

Votre adresse civique est-elle visible de la rue? → OUI NON

Possédez-vous un plan d'évacuation pour diriger votre famille vers le point de rassemblement prévu en cas d'incendie? → OUI NON

POUR INFORMATIONS :
418 875-2758, poste 601
URGENCE 9-1-1

Vous avez le mandat de remplir le programme d'auto-inspection et de le retourner à la caserne dans la boîte aux lettres ou par courriel à notre directeur adjoint à l'adresse suivante : etienne.labonte@villescjc.com.

Toutes les indications se trouvent sur le programme d'auto-inspection. Pour toutes autres questions, communiquez directement au Service de protection contre les incendies de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier au 418-875-2758 poste 604.



Guide des bonnes pratiques

en milieu aquatique dans le but de prévenir
l'introduction et la propagation d'espèces
aquatiques envahissantes



Les étapes de nettoyage : directives générales

Quatre étapes rapides, simples



INSPECTER ET RETIRER

Inspecter l'embarcation, la remorque et l'équipement et retirer tous amas de plantes, tous autres organismes visibles et toutes boues. Le cas échéant, une attention particulière doit être donnée aux filtres qui sont présents dans certaines composantes d'une embarcation, comme les moteurs, et qui ont été en contact avec l'eau. Des organismes peuvent y être accrochés. Il est important de disposer de ces résidus dans un endroit sûr, en s'assurant que ces derniers ne sont pas emportés par le vent et qu'ils n'atteignent pas un nouveau plan d'eau, tels un ruisseau, un étang, une bouche d'égout, etc.



NETTOYER ET SÉCHER

Une fois l'inspection terminée, il faut procéder au nettoyage de l'embarcation, de la remorque et de l'équipement utilisés en milieu aquatique. Il est recommandé d'utiliser une laveuse à pression (pression de 2600 psi). L'utilisation d'eau froide est suffisante, mais l'utilisation d'eau chaude, à une température de 60 °C (140 °F), permet de tuer les organismes délogés par le jet d'eau sous pression.

Si vous ne planifiez pas visiter immédiatement un autre plan d'eau, ou si vous remisez votre équipement pour le reste de la saison, le séchage de l'embarcation, de la remorque et de l'équipement peut être suffisant. Il est toutefois important de s'assurer d'évacuer toute l'eau pouvant être contenue à bord de l'embarcation et dans l'équipement. Pour un séchage efficace, il est recommandé que celui-ci soit fait sur une période de 5 jours consécutifs à un taux d'humidité de 65 % et moins. Les températures au-dessous de zéro lors du remisage hivernal permettent aussi une décontamination. Par contre, si vous prévoyez visiter un autre plan d'eau dans un avenir rapproché, il est fortement recommandé de procéder au nettoyage.



VIDER

Vider toute l'eau qui peut se trouver à bord et dans les différentes parties de l'embarcation, y compris la cale, le fond de l'embarcation, les viviers, le moteur, les caissons, etc. Il en va de même avec tous les autres contenants, compartiments et équipements ayant recueilli de l'eau, ou pouvant en contenir, tels des glacières, des vêtements trempés, etc. Il est préférable de vider l'eau à même le plan d'eau visité ou encore de s'assurer de vider l'eau dans un endroit où elle ne pourra pas retourner au plan d'eau. Ce dernier point est important, surtout si l'eau est drainée à l'extérieur du plan d'eau visité ou près d'un plan d'eau différent.



RÉPÉTER

Répéter ces quatre étapes chaque fois que vous prévoyez visiter un plan d'eau différent.

Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs



CLUB DE PÉTANQUE • SAISON 2023



SAISON RÉGULIÈRE :

Tous les lundis 19 h 15 du 29 juin au 31 juillet

Terrains situés sur la rue de l'Hôtel de ville (Pavillon des loisirs)

TOURNOIS DE PÉTANQUE : Samedi le 2 septembre 2023

Inscriptions : 9 h 30 (En cas de pluie - Annulé) • Coûts : 5 \$

****Apportez votre lunch****

Terrain "Le Fossamboule" Fossambault-sur-le-Lac (Stationnement à la mairie)

Pour information : 581 992-4581



Carte de membre Consultez le site Internet de la Ville pour les détails : www.fossambault-sur-le-lac.com

MEMBRE	COÛT RÉSIDENT	COÛT NON-RÉSIDENT
Enfant (6 ans et moins) Accompagné d'un membre	Gratuit	15 \$
Junior (7 à 17 ans)	18 \$	45 \$
Étudiant Sur présentation d'une carte étudiante	25 \$	55 \$
Adulte	35 \$	90 \$
Senior (60 ans et plus)	25 \$	55 \$
Familial (2 adultes et leurs enfants de 17 ans et moins)	70 \$	180 \$

CINÉMA EN PLEIN AIR



GRATUIT

EN JUILLET

GRATUIT



Apportez votre chaise
et vos friandises!

À LA TOMBÉE DU JOUR
Parc Fernand-Lucchesi

En cas de pluie, la projection débutera à 19 h dans le Centre communautaire Desjardins.



CALENDRIER ESTIVAL 2023



JUILLET

06

BRIGITTE BOISJOLI

Chapelle du Lac



12

PROMENADE NAUTIQUE
ILLUMINÉE

Plage municipale



13

CINÉMA EN
PLEIN AIR

Parc Fernand-Lucchesi
(En cas de pluie, le cinéma aura lieu au
Centre communautaire Desjardins)



15

TRAVERSÉE DU LAC

Club nautique du
lac St-Joseph



22

FÊTE FAMILIALE
(remise au 23 juillet en cas de pluie)

Plage municipale



22

LE QUATUOR SAGUENAY

Chapelle du Lac



27

CINÉMA EN
PLEIN AIR

Parc Fernand-Lucchesi
(En cas de pluie, le cinéma aura lieu au
Centre communautaire Desjardins)



28

ÈVE CÔTÉ

Chapelle du Lac



CLUB DE PÉTANQUE

26 juin au 31 juillet

SAISON RÉGULIÈRE Tous les lundis 19 h 15

HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT

Mardi	9 h à 12 h et 13 h à 21 h
Mercredi	9 h à 12 h
Judi	9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et 19 h à 21 h
Vendredi	13 h à 16 h 30 et 19 h à 21 h
Samedi	9 h 30 à 12 h 30

SÉCURITÉ MUNICIPALE

26 juin au 27 août

Début de la sécurité tous les jours Fin de semaine à partir de la mi-mai, 7/7 jours à partir du 24 juin et les 2-3-4 septembre (Fête du travail)

VISTE GUIDÉE DE LA CHAPELLE

24 juin au 19 août

Horaire du mercredi au dimanche de 10 h à 16 h

CALENDRIER ESTIVAL 2023



AOÛT

04

LUCE DUFAULT

Chapelle du Lac



05

ARTISTES ÉMERGENTS
DU LAC ST-JOSEPH

Chapelle du Lac



05

STEAK PARTY DE LA
COMMODORE • CNF

Centre communautaire
Desjardins



06

JOURNÉE D'INITIATION
À LA PLANCHE À PAGAIE
(Yogi Nomade • location sur place \$)

Plage municipale
(Accès via rue du Quai)

YOGI NOMADE
yoga & sup

06

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE
DES OLYMPIADES
– CAMPS DE JOUR

Parc Fernand-Lucchesi
(Centre communautaire Desjardins
en cas de pluie)



07-11

SEMAINE DES OLYMPIADES
– CAMPS DE JOUR



12

BENOÎT LABONTÉ /
JOE DASSIN

Chapelle du Lac



12

FÊTE DE CLÔTURE DES
OLYMPIADES
– CAMPS DE JOUR

Plage municipale



13

FESTISPLASH
(remis au 20 août en cas de pluie)

Parc Fernand-Lucchesi



18

ENSEMBLE RENOUVEAU

Chapelle du Lac



20

PARADE DE CHIENS

Stationnement du
Centre communautaire Desjardins



26

COURSE LONGUE DISTANCE

Capitainerie
Domaine Fossambault

Club de voile Ontarioitzi

26

DÉFI L'APPELSJ

Centre communautaire
Desjardins



JOURNÉE D'INITIATION À LA PLANCHE À PAGAIE ET SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ NAUTIQUE

YOGI NOMADE

yoga & sup

Venez rencontrer l'équipe de YOGI NOMADE pour des conseils judicieux avant de partir vous balader en solo, entre amis ou en famille sur le lac!

- Cours sécurité 101 offert gratuitement avant chaque départ •
- La location comprend : une planche, une veste de flottaison individuelle, un sifflet ainsi qu'une courroie de sécurité
- Aucune réservation; premier arrivé, premier servi! •

DIMANCHE 6 AOÛT 2023 • 10 H À 15 H
PLAGE MUNICIPALE ACCÈS VIA LA RUE DU QUAI
TARIFS

1 H : 25\$ • 2 H : 35\$ • 3 H : 45\$ • 4 H : 50\$



** Matériel & taxes inclus.*

*Paiement en argent comptant, débit ou crédit sur place
Accès autorisé pour les résidents et leurs invités selon les mesures
d'accès en vigueur pour la plage municipale (carte de plage obligatoire).*



Éric Caire

Député de La Peltrie

Ministre de la Cybersécurité et du numérique
Leader parlementaire adjoint du gouvernement



418 877-5260

Eric.Caire.LAPE@assnat.qc.ca

TREMBLAY BOIS

AVOCATS

avocats@tremblaybois.ca

200-1195, av. Lavigerie
Québec, QC
G1V 4N3

418-658-9966
tremblaybois.ca



ARPENTEURS > GÉOMÈTRES

MARTIN PAGEAU

Arpenteur-géomètre
m.pageau@dltarpenteur.com

T: 418-684-0005 POSTE 2227

650, GRAHAM-BELL

BUREAU 101

QUÉBEC (QC) G1N 4H5

ARPENTAGE FONCIER
ARPENTAGE DE CONSTRUCTION
DRONE / SCANNEUR 3D

DLTARPENITEUR.COM



*Votre notaire,
un partenaire
de confiance!*

Mario Boilard
Notaire et conseiller juridique
mboilard@notarius.net

Olivier Juneau-Boilard
Notaire et conseiller juridique
olivierboilard@notarius.net



BOILARD, RENAUD
NOTAIRES INC.

Téléphone : 418 875-1671

4609, route de Fossambault, bureau 102
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

www.boilardrenaud.com



MAXIME VARIN

arpenteur-géomètre

C 581 999-3030

m.varin@arpentagemv.ca

arpentagemv.ca
B 418 623-9588

5260, 3e Avenue Ouest, suite 120
Québec (QC) G1H 6G7

Projet en vue? ... Ne cherchez plus!

CONSTRUCTION JEAN GRONDIN



RBO 5711-1155-01

- TOITURE
- CONSTRUCTION
- RÉNOVATION

418 875-5297

jeangrondin.com

57, rte Saint-Denys-Garneau
Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, G3N 0T5



**ZONE
spectacles**



**ZONE
galerie**



**ZONE
événements**



**ZONE
patrimoniale**



UNE MISSION CULTURELLE QUI MÉRITE VOTRE APPUI!

Vous savez que la mission culturelle de la Chapelle du Lac nous tient à cœur! La programmation des spectacles et l'exposition 2023 sont le fruit d'un travail assidu de la part de tous mes collègues bénévoles qui œuvrent au sein de notre corporation.

L'engouement et la satisfaction de la population de Fossambault-sur-le-Lac pour cette nouvelle salle de spectacles est vraiment sans équivoque. Aussi, comme OBNL, nos sources de financement étant limitées, nous devons miser sur des activités de financement pour assurer la pérennité de notre salle de spectacle et toujours vous offrir une programmation artistique et culturelle de qualité. Le spectacle-bénéfice de Luce Dufault qui sera présenté sur la scène extérieure de la Chapelle le vendredi 4 août représente la principale activité de financement pour notre organisme.

ACHETEZ UN BILLET POUR CE SPECTACLE OU FAITES UN DON!

En guise d'appui à notre mission culturelle, nous vous invitons à vous procurer votre billet au coût de 65 \$. Lors de cet événement, tous les spectateurs pourront déguster une bière artisanale « gracieuseté » de la nouvelle Microbrasserie Alpenstock situé à Sainte-Catherine, partenaire de la Chapelle du Lac. Vous ne pouvez pas assister à ce spectacle? Les dons sont toujours les bienvenus et appréciés!

Ce geste de solidarité contribuera à assurer la pérennité de notre mission.

Merci de votre soutien!

Le président,

Martin Rochette



SPECTACLE-BÉNÉFICE 


LUCE DUFAULT 

4 août 2023 • 20 h

418 875-3133

RÉSERVEZ VOS BILLETS
sur le site Web : lepointdevente.com

lachapelledulac.com

 /lachapelledulac

6160, route de Fossambault • Fossambault-sur-le-Lac





LA
CHAPELLE
DU LAC zone culturelle

ZONE
galerie

EXPOSITION ESTIVALE 2023

GALERIE D'ART
Yvon Desagagnés S'INVITE À LA
CHAPELLE DU LAC
POUR L'ÉTÉ



ROGER CANTIN



LUCIE VÉZINA



ANTOINE BITTAR



MARIE-ÈVE COURNOYER



RENALD BRISEBOIS



MICHEL LEBLANC

Heures d'ouverture


Du mercredi au dimanche du 24 juin au 19 août de 10 h à 16 h

6160, route de Fossambault
Fossambault-sur-le-Lac

418 875-3133

 /lachapelledulac

lachapelledulac.com



LOUIS-JEAN CORMIER ▶
26 mai 2023 • 20 h



FLORENCE K ▲
9 juin 2023 • 20 h



BRIGITTE BOJSJOLI ▶
6 juillet 2023 • 20 h



LE QUATUOR SAGUENAY ▶
ET STÉPHANE TÉTREULT, VIOLONCELLISTE
22 juillet 2023 • 20 h



ÈVE CÔTÉ ▲
28 juillet 2023 • 20 h

SPECTACLE EN PLEIN AIR ▶
DES ARTISTES EMERGENTS
DU LAC ST-JOSEPH
5 août 2023 • 17 h à 22 h



BIRDS FROM PARADISE ▼



MONASTÈRE ▲



2.B. & THE BLIND MONKEY ▶



SPECTACLE-BÉNÉFICE 🏠
LUCE DUFAULT ▶
4 août 2023 • 20 h



SOUVIENS-TOI
JOE
PAR BENOÎT LABONTÉ
DE L'ÉTÉ INDIEN AUX CHAMPS-ÉLYSÉES

BENOÎT LABONTÉ ▶
12 août 2023 • 20 h



ENSEMBLE RENOUVEAU ▶
18 août 2023 • 20 h



MICHEL PAGLIARO ▶
8 septembre 2023 • 20 h



SUPPLÉMENTAIRE ▶
29 septembre 2023 • 20 h

LES 2 FRÈRES ▶
30 septembre 2023 • 20 h

418 875-3133

RÉSERVEZ VOS BILLETS
sur le site Web : lepointdevente.com

lachapelledulac.com

f /lachapelledulac

6160, route de Fossambault • Fossambault-sur-le-Lac



Votre

FOODTRUCK à Fossambault !



CÔTES @ CÔTES

PLAISIRS GOURMANDS À PARTAGER

OUVERT !

#laroulotteduzèbre



Suivez-nous sur Facebook pour les mises à jour de notre menu et de nos heures d'ouverture !

141, boul. Gingras, Fossambault-sur-le-Lac



[/LaRoulotteDuZebre](https://www.facebook.com/LaRoulotteDuZebre)



À tous les membres

L'été, la saison pour faire le plein d'énergie !

Joignez-vous à nous pour jouer à la pétanque, au billard et pourquoi pas essayer votre nouveau jeu de palet (shuffleboard)

Horaire juillet et août :

Pétanque et palet (shuffleboard) : Lundi 12 h 45 - Mercredi 18 h 45.

En cas de pluie, les activités sont reprises le jeudi.

Billard : Vendredi 18 h 30

Les cartes du mardi PM et jeux du jeudi PM font relâches en juillet et en août.

Aux nouveaux arrivants ou autres de 50 ans et plus, nous aimerions vous connaître et vous compter parmi nous! N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir votre carte de l'Âge d'Or de Sainte-Catherine :

Jean-Guy Hélie 418 875-2005

Il nous fera plaisir de vous accueillir chez nous.

Profitez de l'été ensemble!



VIGNETTES DE BATEAU 2021-2022-2023

Les vignettes de bateau sont émises par la Ville et sont en vente à l'hôtel de ville. Pour les nouveaux propriétaires d'embarcation en 2023, le coût de la vignette sera ajusté en fonction de l'année restante. Initialement, la vignette est renouvelable tous les trois ans. **La vignette est exclusivement réservée aux résidents de Fossambault-sur-le-Lac.** Elle donne accès à la rampe de mise à l'eau au Domaine de la Rivière-aux-Pins (DRAP) et doit obligatoirement être apposée sur l'embarcation et être visible au moment de la mise à l'eau. Dans le cas contraire, l'accès sera refusé. La vignette n'est pas transférable. Si vous possédez déjà une vignette et que vous changez d'embarcation, vous devez vous procurer une nouvelle vignette (les frais de remplacement sont de 15 \$ plus les taxes applicables).



CARTE D'ACCÈS À LA PLAGE MUNICIPALE SAISON 2023

La carte de plage est obligatoire à chacune de vos visites. Le coût pour la carte d'accès est de 65 \$ plus les taxes applicables. Chaque propriétaire a droit à une seule carte. Trois modes de paiement s'offrent à vous, soit l'argent comptant, le paiement par carte de débit et les chèques. Le paiement par carte de crédit n'est pas accepté. La revente des cartes est strictement interdite.

HORAIRE DE L'HÔTEL DE VILLE

LUNDI, MARDI, JEUDI : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

MERCREDI : 8 h 30 à 11 h et 13 h à 16 h 30

VENDREDI : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30*

*OUVERT LE VENDREDI EN APRÈS-MIDI JUSQU'AU 14 JUILLET

HORAIRE DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU AU DOMAINE DE LA RIVIÈRE-AUX-PINS (DRAP)

**DU MERCREDI AU DIMANCHE :
8 H À 17 H***

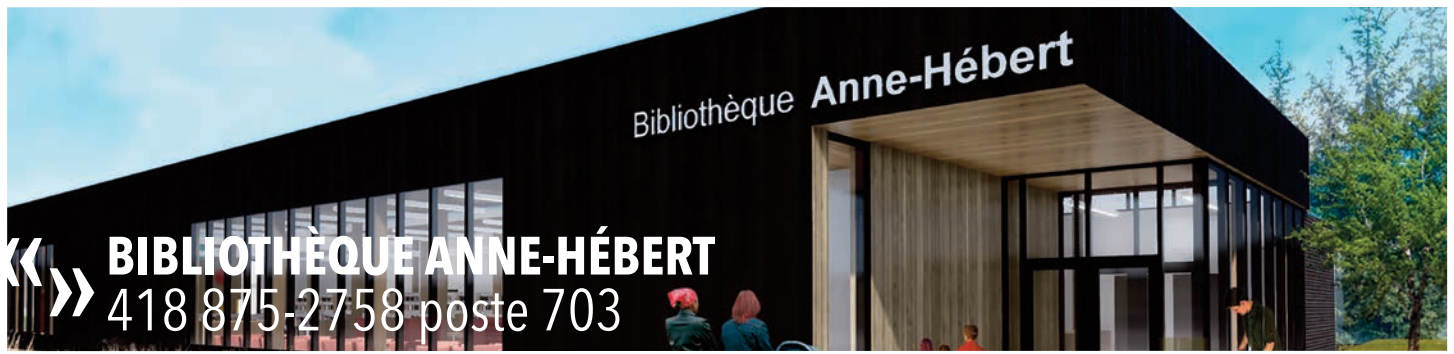
**CET HORAIRE EST SUJET À CHANGEMENT*

*DE LA PART DU DOMAINE DE LA RIVIÈRE-AUX-PINS. NOUS VOUS INVITONS
À LES CONTACTER DIRECTEMENT POUR TOUTES QUESTIONS AU SUJET DE L'HORAIRE.*

**PRENDRE NOTE QUE LES ENTRÉES
ET SORTIES QUOTIDIENNES NE SONT PAS AUTORISÉES.**

**IMPORTANT :
LAVAGE OBLIGATOIRE DE TOUTE EMBARCACTION
AVANT LA MISE À L'EAU, ET CE, À CHAQUE FOIS.**

RÉCEPTION DRAP : 418 875-5044



« » **BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT**
418 875-2758 poste 703

HORAIRE D'OUVERTURE :

Mardi et jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 20 h

Mercredi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 13 h à 16 h 30

Samedi : 9 h 30 à 12 h 30

EXPOSITION


MICHELINE MORNEAU,
Artiste peintre



Originaire du bas du fleuve, j'ai commencé ma formation en dessin et mes premiers cours d'aquarelle il y a plus de 20 ans. Depuis, ma passion ne fait que s'accroître.

Je cherche par ces médiums à mettre en évidence des beautés de la vie quotidienne qu'on ne remarque pas assez au fil de notre vie trépidante.

J'adore explorer diverses techniques et des nouvelles teintes et associations de couleurs qui vont charmer l'œil et qui vont contribuer à nous rappeler les simples merveilles qui nous entourent.



clubdelecturetd.ca

Club de lecture d'été TD 2023
Du plaisir pour les enfants dans les bibliothèques publiques du Canada

De retour cet été, le Club de lecture TD a pour objectif d'encourager et de renforcer les habitudes de lecture pour le plaisir et le goût d'apprendre, d'accroître les capacités de lecture des enfants et de réduire la perte des acquis au cours de l'été.

L'été est la saison par excellence pour trouver, explorer et partager ses passions! Alors, qu'est-ce qui enflamme ton imagination et pique ta curiosité?

**Pour les jeunes de 3 à 12 ans
du 27 juin au 2 septembre 2023.**



Groupe Altus

Depuis 1964

**Évaluation et fiscalité municipale | Analyse immobilière
Solutions technologiques | Géomatique**

1265, boulevard Charest Ouest, bureau 1200, Québec (Qc) G1N 2C9
T 418.628.6019 F 418.628.5200
www.groupealtus.com

LES ÉTOILES COURONNÉES

Gala reconnaissance, les Étoiles de La Jacques-Cartier

Shannon, le 7 juin 2023 – Le ciel de la région brillait de mille feux le 1er juin dernier, alors que les Étoiles de La Jacques-Cartier ont été couronnées à l'occasion de la 4e édition du gala reconnaissance. L'événement animé par Marie-Christine Leblanc, qui a réuni plus de 170 invités, vise à mettre en lumière les entreprises et les personnes qui font de La Jacques-Cartier une région si dynamique et animée.

« Bravo aux lauréats de cette édition et félicitations à la Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac pour sa nomination dans la catégorie mise en valeur de la culture », a souligné le maire de Fossambault-sur-le-Lac, M. Jacques-Poulin.

Les Étoiles de La Jacques-Cartier de cette 4e édition sont :



- **Quatre Natures – Entreprise touristique**
– moins de 10 000 visiteurs
- **Nordique spa Stoneham**
– Entreprise touristique – plus de 10 000 visiteurs
- **Trail du Grand-Duc**
– Événement de l'année
- **La Boîte à planter**
– Jeune entreprise
- **Biotero**
– Industrie et commerce
- **Institut Andréa Bédard**
– Travailleur autonome
- **La Bulle café-boutique**
– Développement durable
- **Diffusion culturelle SBDL**
– Mise en valeur de la culture
- **Coop multi-services Tewkesbury**
– OBNL et entreprise d'économie sociale
- **Mathieu Larochelle**
– Bénévole de l'année
- **Richard Cameron Morneau**
– Personnalité artistique de l'année
- **Gabrielle Beaulieu**
– Personnalité sportive de l'année
- **Hugues Lavoie**
– Personnalité d'affaires de l'année
- **La Boulange gourmande**
– Coup de cœur IFX Productions

PARTENAIRE PARRAIN



PARTENAIRE PRESTIGE



PARTENAIRES DIAMANT



PARTENAIRES ÉTOILE



Jonathan Julien
 Député de Charlevoix
 Ministre responsable des
 Infrastructures
 Ministre responsable de la région
 de la Capitale-Nationale
 Québec



Eric Cairn, député de La Péninsule
 Ministre responsable de la culture
 et du patrimoine
 Québec

PARTENAIRES ALLIÉ





Adresse : 145, rue Gingras, Fossambault-sur-le-Lac (Québec) G3N 0K2

Site Internet : www.fossambault-sur-le-lac.com

Courriel : info@fossambault.com

Téléphone : 418 875-3133 | **Télécopieur :** 418 875-3544

HORAIRE ESTIVAL DE L'HÔTEL DE VILLE

19 mai au 14 juillet 2023 inclusivement

Lundi, mardi, jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Mercredi : 8 h 30 à 11 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

ADMINISTRATION

Jacques Arsenault, Direction générale, trésorerie et greffe
Poste 234 • jarsenault@fossambault.com

Jacinthe Bergeron, Réception et information
Poste 230 • info@fossambault.com

Peggy Bilodeau, Trésorerie
Poste 238 • pbilodeau@fossambault.com

Dominique Breton, Loisirs, culture et vie communautaire
Poste 247 • dbreton@fossambault.com

Daniel Côté, Travaux publics
Poste 236 • dcote@fossambault.com

Linda Déchène, Secrétariat, direction générale et greffe
Poste 237 • ldechene@fossambault.com

Marisol Dufour, Évaluation, taxation et perception
Poste 232 • taxation@fossambault.com

Jean-Sébastien Joly, Urbanisme et environnement
Poste 245 • jsjoly@fossambault.com

Claudiel Keuneng, Urbanisme et environnement
Poste 243 • ckeuneng@fossambault.com

Stéphanie Langlois, Loisirs, culture et vie communautaire
Poste 240 • slanglois@fossambault.com

Nancy Plante, Secrétariat, travaux publics
Poste 236 • travauxpublics@fossambault.com

Nancy Provencher, Secrétariat, urbanisme
Poste 245 • urbanisme@fossambault.com

PROCHAINES RENCONTRES DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC



3^e MERCREDI DU MOIS au 60, rue Saint-Patrick, Shannon

URGENCE : 911

AMBULANCE - INCENDIE - POLICE - PREMIERS RÉPONDANTS

Travaux publics d'urgence : 418 875-0911 ou 1 800 565-0911

Sûreté du Québec : 418 310-4141

Urgence cellulaire : *4141

Chiens, chats trouvés ou perdus (SPA) : 418 527-9104 poste 0

NOS DÉPUTÉS : JOËL GODIN, député fédéral : 418 870-1571

ÉRIC CAIRE, député provincial : 418 877-5260

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Association pour la protection de
l'environnement du lac Saint-Joseph
- APPELSJ 418 905-0664

Corporation de la Chapelle
Saint-Joseph-du-Lac
(Martin Rochette) 418 875-3133

Corporation nautique de Fossambault
- CNF (Amélie Côte) 418 655-1014

Club nautique du Lac St-Joseph
- CNLSJ (Yanick Lehoux) 418 717-8188

Club de pétanque (Joanne Papillon) 418 571-5572

Club de voile Ontaritz (Martin Zaccardelli) 418 694-9634

Comité des loisirs du DRAP 418 875-3144

ORGANISMES HORS TERRITOIRE

Aide à la communauté
et services à domicile 418 842-9791

Cercle des Fermières
(Hélène Laplante) 418 875-4521

Chevaliers de Colomb
(Bertrand Lesmerises) 418 571-0213

Club de l'Âge d'Or
(Jean-Guy Hélie) 418 875-2005

Club de motoneige
(Pierre Petitclerc) 418 875-2650

Société de la piste
Jacques-Cartier/Portneuf 418 337-7525

Comité d'orientation et de dépannage
(Pierre Plamondon) 418 441-8840

Popote et Multi-Services
(Marlène Gagnon) 418 845-3081

Catshalac (Robert Danis) 581 748-2636

Club Huski (Lise Rivard) 418 875-2324

Maison de la Famille Saint-Ambroise 418 847-1990

CBJC 418 875-1120

Corp. artistes et artisans de la J-C 418 875-3482

Transport collectif de La Jacques-Cartier 418 844-2160

Société d'horticulture et d'écologie
de la Jacques-Cartier 418 875-2343

Comptoir des aubaines
(Philippe Bertrand) 418 875-3038

Projet de maison? Laissez-nous vous guider



Bénéficiez d'un
accompagnement
clés en main ¹ :

- Taux hypothécaires compétitifs ²
- Assurance prêt ³
- Assurance habitation ⁴
- Conseils personnalisés

desjardins.com/maison

 **Desjardins**
Caisse populaire de
Saint-Raymond-Sainte-Catherine